

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-006-11866/22/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec ENEDIS pour la mise en place du projet aVEnir (accompagnons le Véhicule Electrique avec la nécessaire intelligence de la recharge)**

24279

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet aVEnir (accompagnons le Véhicule Electrique avec la nécessaire intelligence de la recharge) a pour objet de mettre au point en conditions réelles les situations de pilotage des IRVE et les interfaces avec le réseau public de distribution.

Ce projet est soutenu par l'Ademe et contribue à créer les conditions du développement de la mobilité électrique à grande échelle.

C'est un projet collectif réunissant Enedis et 12 partenaires industriels et académiques (Renault Group, Stellantis, IZIVIA, E55C, Schneider Electric, Total EV Charge, Dreev, Gireve, Trialog, Université Grenoble-Alpes, Aix Marseille Université, TotalEnergies R&D, ci-après les « Partenaires ») représentant les métiers majeurs et experts de la filière française de la mobilité électrique.

« aVEnir » a pour enjeu d'accompagner le développement à grande échelle de la mobilité électrique en expérimentant les interactions entre le réseau public de distribution d'électricité, les bornes de recharges et les véhicules électriques.

Plus précisément, les objectifs du projet « aVEnir » sont les suivants :

- Expérimenter en condition réelle, différentes situations de pilotage de bornes de recharge de véhicules électriques et leurs interfaces avec le réseau public de distribution,
- Tester des solutions de recharge intelligentes pour faciliter l'intégration des véhicules électriques (VE) sur le réseau (notamment grâce aux techniques de *Vehicle to Grid* - V2G - et de synchronisation entre recharge et production solaire),
- Évaluer les opportunités apportées par les véhicules électriques pour la gestion des flexibilités locales sur le réseau électrique.

Pour atteindre ces objectifs, six cas d'usages techniques sont étudiés et expérimentés dans le cadre du projet aVEnir:

- UC1 : Piloter les IRVE en aval du PDL (point de livraison) pour optimiser la puissance de raccordement
- UC2 : Moduler la puissance d'appel de la recharge selon un signal réseau
- UC3 : Expérimenter le V2G localement
- UC4 : Faire appel aux agrégateurs de flexibilité pour les VE
- UC5 : Accompagner le développement de la production photovoltaïque et de la mobilité électrique
- UC6 : Disposer d'une vision d'ensemble des recharges des VE, en prévisionnel et en temps réel

Le réseau « la recharge » d'AMP Métropole rassemble tous les critères pour devenir un site d'expérimentation du projet « aVEnir ».

Afin de mener à bien les travaux des cas d'usage 1 et 6 du projet aVEnir, la convention prévoit que la Métropole autorise la transmission des "Données de recharge" à la plateforme de données du consortium aVEnir, par son superviseur technique des bornes de recharge ou bien par la plateforme d'interopérabilité GIREVE, autorise la transmission, par Enedis, des données de "comptage" à la plateforme de données du consortium aVEnir et accepte que les Données de "recharge" et les Données de "comptage" soient communiquées au travers de la plateforme de données du consortium aVEnir aux Partenaires du projet aVEnir pour la réalisation des objectifs poursuivis par le consortium.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de l'Énergie, notamment ses articles L.353-5 et L.353-6 ainsi que sa partie réglementaire
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet aVEnir vise à mettre en œuvre des cas d'usage de pilotage de la recharge de véhicules électriques ;
- Que le pilotage de la recharge doit permettre de lisser la charge sur le réseau de distribution d'électricité, ce qui va dans le sens du développement durable ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre ENEDIS et la Métropole concernant le programme « aVEnir » ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS